L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE,

Est située rue Chartres, No. 110, entre St-Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra mettre fin à son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne prend pas admis dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour six LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

Le président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui déclaré un dividende de 4 0-0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ou le lundi prochain, 13 courant.

7 juil—☞ JOSEPH SAUL, caissier.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton:

D. F. BURTHE, président.

L. Millaudon, J. Kohn,
H. G. Schmidt, H. C. Creger,
Charles Briggs, Placide Forestall.
John Nicholson, caissier.

Comité du chemin à coulisses.

D. F. Borthe, L. Millaudon,
H. G. Schmidt. 1e juillet

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me District de la Nouvelle Orléans.

A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derrière à chaque extrémité de laquelle se trouve une cave et cabinet, remise, carrosse et cuisine en brique à un étage.

La première est située rue St Philippe attenant à la suivante, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.

La troisième rue des Marais attenant à la précédente. Pour les conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre no 95. P PLESSY, secrétaire.

25 juin

Bureau de la Compagnie d'Assurances et de la Fabrique d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane, encoignure des rues de la Commune et du Camp.

LA compagnie étant à pre sent organisée, les souscripteurs sont par ces présentes informés que le deuxième paiement de dix piastres par action au fonds capital devra être payé mardi 21 juillet prochain, du avant, conformément à la 3e section de l'acte d'incorporation.

25juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane.

A UNE assemblée des directeurs de cette institution tenu le 22 du courant, M. J H Caldwell a été élu à l'unanimité Président. James Ramage, inspecteur, J H Sterret, avocat, H B Cenas notaire, et

25j R CLAGUE, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et ensuite dans l'hôtel de la Marine, quelle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propreté, soins, exactitude et prévenance.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet—☞ ED. L'HOTE.

HOTEL DE MANDEVILLE.

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui de viendront le 23 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des piragues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—☞ JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOIGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses, seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. etage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, du soda, des confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halle* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le manés entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de louables efforts.

23 mai☞ WAYMOUTH

A LOUER immédiatement, une jolie maison basse, située sur la rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé, ayant 4 appartemens, galerie, cabinets, chambres à domestiques, cuisine etc. et un joli jardin, le terrain étant de 63 pieds sur 115 pieds. Il y a une entrée pour une voiture et de la place pour une écurie. S'adresser au soussigné.

23 juil ED. GOTTSCHALK, 100, rue Chartres.

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignante à la propriété de M. Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, ou à JOAQUIN VIOSCA.

21 juil—☞ encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER.

Deux magasins face à la rue de la Levée, entre Douane et Bienville.

La partie supérieure d'une maison, rue de Chartres vis à vis la rue Jefferson. S'adresser à

17 juil—☞ M B MARIGNY.

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire. 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le second lieu plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande écurie, et magasins et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.

JULES LE BLANC, rue Royale, no 102
22 avril☞ A. WARTELLE, 180 rue Royale.

LES soussignés ont à dater de ce jour, formé une société de commerce sous la raison de Lawrence et Lagendre pour les affaires de commissions.

HENRY E. LAWRENCE,
14 juil—30 A. LEGENDRE.

A VENDRE.

Le beau bateau à vapeur bien connu, Wanderer, comme il se trouve maintenant situé sur l'autre bord de la rivière. Il jauge à peu près 180 tonneaux, tire très peu d'eau, et peut porter 1200 balles de coton. Il a une chambre très vaste, et conviendrait parfaitement pour les voyages de la Fourche pour le transport de cotons, ayant été mis à sec, son fond visité et calfeuté; il n'exige d'autres réparation que son pont à calfeuter, et à repeindre &c. Pour les conditions qui seront des plus avantageuses. S'adresser au capitaine W A Woods, à bord ou à A FISK, WATTS & Co.

26 juil—4

LA BAIE ST. LOUIS. LA PASSE CHRISTIAN LA PASSE DE BELOXI, PASCAGOULA, MOBILE, COLA.

Le superbe bateau à vapeur, du marchand MERCHANT, capitaine James Swller, partira de l'extrémité du chemin à coulisses chaque samedi matin, à l'arrivée des chars de 6 heures, pour la Mobile et les débarquemens intermédiaires.

Il partira de la Mobile pour Pensacola tous les dimanches matin à 8 heures, et quittera Pensacola tous les lundis matin à 9 heures, pour revenir à la Mobile.

Il partira de la Mobile pour la Nouvelle Orléans et les débarquemens intermédiaires, chaque mardi matin à huit heures et demie.

Il partira de l'extrémité du chemin à coulisses pour la Baie St Louis, Beloxi et Pascagoula, chaque jeudi matin à l'arrivée des chars de 6 heures, et reviendra de Pascagoula tous les vendredis, partant à 5 heures du matin.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Swller, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL,
agents.

N. B—Tous les effets aux risques des passagers.

23

ALANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi, à 4 heures du matin, passant par Manneville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain, à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville, tous les mercredi et vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—☞

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Beloxi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SUN feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus précités, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée des chars de 4 heures. F. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planteur qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi. 9j—1m

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M et repartira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

A FRETER OU A LOUER.

La goélette fine voilière, doublée, cloués et chevillée en cuivre, A I SOPHIA, capitaine Cunningham. S'adresser à bord, entre les rues St Louis et Conti, ou à HARRISON, BROWN & Co.

25 juillet 117, rue Royale

POUR VERA CRUZ.

Le brick fin voilier Mexicain, GENERAL SANTA ANNA, ayant déjà une partie de son chargement engagé, partira sous peu de jour, pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à 25 juil M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

POUR TAMPICO.

Le beau brick fin voilier A'l TAKAPAS, doublé, cloué et chevillé en cuivre, ayant les deux tiers de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour le balance du fret ou pas age, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Dumaine, ou à JOHN CROSBY,

25 juillet rue du Camp no 38.

POUR VERA CRUZ.

La belle goélette, fine voilière JOSEPHINA, capitaine Crawford, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à EDMOND J FORSTALL & Co.

24 juil—4 no 153, rue Royale.

POUR TAMPICO—La belle goélette fine voilière HALCYON, capitaine Williams, partira à la fin du mois. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à JOSE MARIA CABALLERO.

23 juil—3 no 30, rue St. Louis.

A FRETER OU LOUER.

L'on préférerait un port dans la Baie du Mexique.

La goelette fine voilière MENTOR, capitaine D Somers, du port de 90 tonneaux, est prête à prendre charge. Pour les conditions. S'adresser à Wm BRYAN.

18 juil no 19, rue de la Commune.

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8j uin—☞ J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Griffen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.

9 juin no 19 rue de la Commune.

EAUX MINERALES.

BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille. Eau gazeuses de Seltz et carbonisée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & co.

VACCINATION GRATUITE.

Le public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus résolu dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une rétribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11mai Le secrétaire général, PUISSAN.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour.

Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luxemberg, rue des Remparts no 17. 21mai

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
N DELAPLAINE.

1er juillet—☞

AVIS—Le soussigné informe le public que la société qu'il avait formée avec M. V. FONDADOUZE, sous la raison de U. Davin & co. a été dissoute d'un commun accord dès le fin du mois de mai, et qu'il s'est chargé de la liquidation des affaires de la dite société, et qu'il en a fait une autre sous la même raison le 1er juin, avec M Célestin Fraisse. U. DAVID,

30j Pharmacien, encoig. Remparts et Orléans.

COQUILLES—W E & R MURPHY, no 132, rue du Bassin, contracteront pour la livraison de quelque quantité que ce soit de coquilles pour pavage, livrable au Bassin, ou dans tout autre quartier de la ville. Les personnes qui désireraient en acheter sont invitées à donner leurs ordres quelques jours d'avance. 14 juil—1m

CORDE & TOILE D'EMBALLAGE—de première qualité à vendre et lots pour accommoder les acheteurs, par ANDREWS & FRERES.

27 juil no 19, rue de Chartres.

VACHE EPAVES.

Le 17 du courant, il a été conduit au dépôt de l'inspecteur soussigné, encoignure des rues Tchoupitoulas et Richard, une vache laitière rouge veau, n'ayant fait aucunes marques apparentes, elle est blanche mouchettée rouge.

Si la dite vache n'est pas réclamée avant le 8 août prochain, elle sera vendue en jour en vente publique par P A Guillotte, conformément aux ordonnances du conseil de ville. P AUVRAY.

20 juil—10 Inspecteur commis.

$10 REDE COMPENSE

Seront payées à celui qui arrêtera la négresse LAISA, appartenant à M. Lacouture, et ayant l'habitude de vendre des gâteaux dans son magasin sur la Levee, entre Bienville et Douane. Elle était vêtue d'une robe à fleurs jaunes, et a la marque d'un coup sur l'œil; elle est d'une courte taille, très grosse, figure ronde, la voix douce et la figure assez agréable, parle anglais et français; elle a des gros seins, et est bien connue.

Les capitaines de navires et autres sont priés de ne pas lui donner asile, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

28 juillet—6 A. LACOUTURE.

$25 DE RECOMPENSE

Seront données, à celui qui ramènera au soussigné, le nègre nommé JOE, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, d'une figure agréable, ayant une marque à la joue droite, ce nègre ne parle que l'anglais.

17 juil—☞ B MARIGNY.

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marronne depuis à peu près un mois, de chez sa maîtresse, la grifonne anglaise MAEME alias LOUISE, parlant très bien l'anglais et le français, taille de 4 pieds 5 ou 6 pouces, elle a 2 dents cassées sur le devant de la bouche, la dite grifonne a en ses mains un billet pour se chercher un maître, signé par sa maîtresse.

Dix piastres de récompense seront données à quiconque ramènera de dite esclave à la soussignée ou la fera loger dans une des geoles de cet Etat.

17 juil—☞ Veuve COUDRAIN.

$50 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'établissement des soussignés, dans la matinée du 6 courant, le nègre américain SAM, tailleur de métier, taille ordinaire, figure pleine, assez bien pris, joli nègre, ayant un air un lacieux, sans marque particulière, âgé d'environ 22 ans. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon bleu et d'une redingotte verte, collet de velours noirs, et d'un chapeau noir à haute forme; il a emporté sa malle de cuir noir, contenant ses effets, parmi lesquels se trouvent une redingotte lie de vin avec collet de velours, et un habit de drap vert, avec un chapeau blanc, et comme il a aussi emporté de faux papiers, on pense qu'il se fera passé pour libre sous le nom d'Alfred; La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera ou logera dans une des geoles de cet Etat, le dit nègre.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur de lois. BARBARIN & HILL.

8 juillet—☞

$25 DE RECOMPENSE

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais musclé, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autres renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord duquel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier il a été sous la surveillance de M Philippe Boulé, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27 3 juil—6 3 juil☞

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron depuis un mois le mulâtre créole nommé ANTOINE, âgé d'environ 2 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais. La seule remarque que l'on puisse faire dessus ce dit mulâtre c'est qu'il a beaucoup de vers blancs au visage, ayant l'habitude de travailler à bord des navires.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître, ou le logera dans une des geoles de cet Etat A MAGNON, 9 juil☞

$20 DE RECOMPENSE

Quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser, rue Royale, no 103, chez J LEBLANC fils.

15 mai☞

Compagnie pour la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane et d'Assurances.

Nlle-Orléans 21 juillet 1835.

LES actionnaires de cette compagnie sont prévenus par ces présentes qu'un second paiement de 10 piastres par action devient dû ce jour et que conformément aux dispositions de la section de la charte au cas où un actionnaire négligerait de payer à terme pour ses actions, la action sur laquelle paiement a été demandé sera confisquée ainsi que toutes sommes déjà payées, pour le bénéfice de la compagnie. R CLAGUE, secrétaire. 21 j

ON demande vingt bons bûcherons pour couper du bois de corde par entreprise sur une habitation à trente mille de la ville. On allouera un beau pris et on traitera partiellement avec chaque bûcheron ou par compagnie.

On demande aussi à louer une douzaine d'esclaves pour être employés aux mêmes travaux. Ils seraient bien nourris et bien traités. S'adresser à LEGENDRE & SAMORY.

21 j—6 No 54 rue Toulouse

FARINE & WISKEY 800 barrils de farine et débarquement d'un chalan; 350 de wiskey rectifié en débarquement du bateau à vapeur Lady Franklin, à vendre par ORAIN & MIGNON.

16 juil—3 no 7, Nouvelle Levée.

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M. Caboche.

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3ps—☞

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pédarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.

30juin CABOCHE.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans 13 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un dividende de 16 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

L MATTHEWS, président.

15 juillet—6,3ps.

Banlieue supérieure de la Nouvelle Orléans.

AVIS—Tous propriétaires de terre et terrains situé dans la dite banlieue sont par le présent prévenus de faire réparer leurs banquettes où elles sont en mauvais état, en placer où il en manque, faniller les fosses, réparer les rues. Les dites réparations doivent être faites immédiatement, à défaut de quoi, elles seront faites pour le compte des propriétaires, conformément aux ordonnances du Conseil de Ville. P AUVRAY.

11 juil inspec. commis.

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses citoyens, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin: il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5juin

BALANCES PATENTELES—20 balances patentées de différentes grandeurs, à vendre par WHITE & Co.

20 juil no 90, rue de la Douane.

EN FAVEUR DES INDIGENS.

CONSULTATIONS gratuites sur toutes les maladies tous les jours de trois à cinq heures, chez le Dr. T Lége, rue Conti à l'encoignure de la Levée. 9juin

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. HALPHEN a transporté son domicile de la rue Dumaine à la rue Royale, no 96, entre Conti et Bienville. 8 juin—1m

DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.

UN bon garçon barbier bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue de Chartres no 141. 3 juil—☞

LE soussigné reçoit dans ce moment par le bateau à vapeur le Mugul, arrivant de St. Louis et offre à vendre 22 fréquelas de beurre très frais.

L G BASSINOT,
14 juil no 96, rue St Louis.

VENTE PAR LE REGISTRE.

SUCCESSION de feu Miguel de Acobo.—Vente par le régistre des testamens—Lundi 17 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, l'esclave ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Miguel Acobo,

RACHEL, négresse âgée d'environ 18 ans, marronnesse. Conditions: 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not. pub aux frais de l'acquéreur. 16j

Succession de Joachim Chaudé.

VENTE par le régistre des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, l'esclave ci-après décrite appartenant à la succession de feu Joachim Chaudé, savoir:

MARY, mulâtresse, âgée d'environ 28 ans, avec son enfant.

Conditions de la vente: 3 et 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

27 juin W. F. C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu Eléonor Coller épouse décédée Emanuel Roux.

VENTE par le régistre des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et par ises de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de feu Eléonor Coulter épouse décédée de Emanuel Roux, savoir:

HERBERT, mulâtre, âgé d'environ 25 ans, un peu charpentier.

JENNY, négresse, âgée d'environ 32 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.

Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 juin

Succession de Joseph Lavigne h. de c. l.

VENTE par le régistre des testamens—Lundi 10 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Joseph Lavigne h de c l, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un demi terrain faisant face aux rues de la Commune et Gravier, et traversant de l'une à l'autre rue entre les rues Baronne et Carondolet et mesure 30 pieds (plus ou moins) de face à chacune des dites rues Commune et Gravier sur 241 pieds de profondeur.

P L B DUPLESSIS, dép. rég. des testa

Conditions de la vente: 6 12, 18 et 24 mois de crédit en bille endossée à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les billets divisés en coupons au gré des héritiers.

N B.—L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 juil

Succession de feu François Casanova.

VENTE par le régistre des testamens—Vendredi 7 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après decrite, appartenant à la succession de feu François Casanova.

PROPRIETE FONCIERE—1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et des Ursulines et mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine, sur 65 pieds de profondeur; ensemble les édifices y construits.

2o. Un lot de terre mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine sur 65 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: un cinquième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et divisés en coupons.

La dite propriété sera vendue avec tous les droits, titres et réclamations que peuvent avoir les vendeurs contre Pouponne Gournaud, à une plus grande étendue de terre.

W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés pardevant H Pédesclaux not pub, aux frais des acquéreurs. 7juil

Succession de feu Jean Maignan.

VENTE par le régistre des testamens—Lundi 3 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété foncière et les esclaves ci après décrits appartenant à la succession de feu Jean Maignan, savoir:

Propriété foncière—1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, formant face à la promenade des Champs Elysées mesurant un pied français trente pieds de face à la dite promenade des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du terrain désigné par le no 29, du plan du dit faubourg, borné d'un côté par la propriété montrée ci-dessus appartenant à Célestin Grapion et de l'autre par celle maintenant ou autrefois appartenant à Elizabeth Jason, ensemble des fondations en briques qui se trouvent sur le dit terrain.

2. Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le terrain no 106 de plan no 16, le dit terrain ayant mesure française 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod.

3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dressé par Jos. Pilié, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé devant W Y Lewis notaire, le sept mai 1831, par le no 11, de l'dit no 81, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue St Antoine sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: un et deux accédit, pourdonyu des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

5. Une portion de terre située au faubourg Marigny, de celle vile, dans l'dit compris entre les rues des Champs Elysées, des Bons Enfans, des Français et d'Amour, mesurant 42 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue d'Amour sur 112 pieds de profondeur.

Conditions de la vente: les acquéreurs s'obligeront à payer la moitié des billets suivans, savoir: datés le 31 déc 1834 et souscrits par J Toureau à l'ordre et endossés par le défunt J Maignan: un de la somme de $718 15, payable à un an; un de la somme de $758 80 payable deux ans après date; un de la somme de $799 45, payable trois ans après date, et le dernier de $840 10 payable quatre ans après date. et la balance du prix, s'il y en a, payable dans un an dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Esclaves—6. John, nègre, âgé de 36 ans, forgeron, excellent mouilier, fondeur.

7. Louis, nègre âgé de 36 à 38 ans, maréchal ferant, excellent forgeron,

8. Edmond, nègre âgé de 37 ans, forgeron,

9. Aglae, négresse âgée de 16 ans,

10. William, nègre âgé de 50 ans,

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

P L B DUPLESSIS, dép. rég des tes.

Les actes de vente seront passés pardevant H Pédesclaux not pub, aux frais des acquéreurs. 7juil

Succession de François Robouam.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Vente par le régistre des testaments—Jeudi 6 août 1835, à 10 heures A M, j'exposerai en vente au faubourg Marigny, encoignure des rues Marigny et Craps, en vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu François Robouam.

Conditions de la vente comptant.

27 juil W F C DUPLESSIS, rég. des testa.

Succession de feu René Louis Dunoyer.

VENTE par le register des testamens—Lundi 3 août 1835, à 10 heures a. m., j'exposerai en vente au faubourg St-Marie encoignure des rues Girod et Carondelet en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nlle-Orléans, les effets mobiliers appartenant à la succession de feu René Louis Dunoyer.

Conditions de la vente comptant.

21 j W F C DUPLESSIS, reg

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Sylvestor Gibbs Clark, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité, Par ordre de la Cour.

21 juil W F C DUPLESSIS, régister.

Succession de feue Anne Dubord, décédée, femme de José Antonio Riaño.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de liquidation et partage présenté par Toussaint Mossy, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

23 juillet W F C DUPLESSIS, rég. des testa

Succession de Luther Howe.

VENTE par le register des testamens